

suivre les opérations de la deuxième armée et de se battre pour son pays. Il promettait de conserver le plus strict incognito, se contentant de servir comme volontaire, et repoussant toute autre idée que celle de se dévouer pour la France. Ces sentiments devaient trouver partout bon accueil; l'autorisation qu'il demandait lui fut accordée.

Toutefois, comme le général en chef voulait éviter au prince les désagréments d'une position mal définie, dans l'opinion publique toute équivoque, au gouvernement tout sujet de préoccupation, et pour lui-même une fausse interprétation de sa conduite, il fut convenu qu'une démarche officielle serait faite à Bordeaux pour demander la sanction de la délégation.

Le commandant Marois, qui partit le 23 décembre en mission auprès du ministre de la guerre, alors à Lyon, emporta la déposition ci-après, adressée à M. Gambetta :

« Monsieur le ministre,

« Le prince de Joinville est venu trouver hier le général Jamet, le priant de solliciter pour lui l'autorisation de suivre l'armée. Le général me l'a présentée ce matin.

Le prince est en France sous le nom de colonel Lutherford; il a assisté aux affaires du 15e corps en avant d'Orléans, a pris part au combat dans une des batteries de la marine, et n'a quitté la ville qu'avec le dernier de nos soldats.

Il demande à suivre mes opérations, promettant de conserver la plus grande réserve et de ne révéler à personne.

Ne voyant en lui qu'un soldat, qu'un homme de cœur aimant la France et mettant franchement de côté toute idée autre que celle de se dévouer pour elle, j'ai cru ne pouvoir lui refuser ce que le gouvernement de la République accorde à tous les Français.

Non devoir - et de venir en rendre compte et de prendre vos ordres.

Resté jusqu'à l'étranger à la politique, fermement décidé à continuer, tout entier à la tâche que le gouvernement m'a confiée, je tiens à ce que personne ne puisse se méprendre sur les sentiments qui m'ont guidé dans cette circonstance.

J'attends donc les instructions que vous me donnerez à ce sujet, et vous pouvez être assuré qu'en m'y conformant strictement.

Chenille, etc.

Signé : CHENILLE.

La réponse fut la suivante :

Lyon, 27 décembre 1870.

Mon cher général,

Votre lettre touchant la présence du prince de Joinville à votre armée est d'un honnête dévouement au service du gouvernement de la France, et je vous en remercie.

Vous me demandez, pour les suivre strictement, mes instructions sur ce grave sujet ; les voici :

Le prince, même sous un nom d'emprunt, ne peut rester en France sous aucun prétexte. Il a commis une faute très-grave en pénétrant sur le territoire subtilement, et en se rendant aux armées, où il pourrait devenir pour la paix publique, si sa présence était révélée, un élément de désordre et dans le pays un brandon de guerre civile.

La question posée par la présence du prince n'est d'autraire pas nouvelle pour nous : elle s'est posée dès le lendemain de la révolution du 4 septembre, et le gouvernement de Paris fut unanime pour faire ramener à la frontière les imprudences qui l'avaient franchie. Dans une occasion plus récente, les intentions du gouvernement leur ont été signalées de nouveau. La conduite du prince de Joinville est donc tout à fait coupable. Comme républicain, comme membre du gouvernement, je dois faire respecter les lois ; dès demain, M. le colonel Lutherford sera condamné en lieu sûr.

Telles sont les instructions que je vous prie de faire exécuter.

Agreez, etc.

Signé : L. GAMBETTA.

Dès la réception de cette lettre, le général en chef fut prévenu le décret de Joinville par le commandant de Boisdefeu, son aide-de-camp, que l'autorisation sollicitée pour lui était refusée par le gouvernement, l'instant en même temps à faire connaître l'heure de son départ du Mans et le lieu où il comptait se rendre pour s'embarquer. Le prince répondit qu'il partirait le soir même pour Saint-Malo et écrivit la lettre ci-jointe au commandant de la deuxième armée, qui ne l'avait pas revu depuis l' entrevue du 23.

Le Mans, 29 décembre 1870.

Général,

Je ne veux pas m'éloigner sans vous remercier pour ce que vous avez fait pour moi. Votre loyauté et soldat avait compris qu'on peut vouloir servir son pays uniquement parce qu'il l'aime. Vous avez compris la douleur de quelqu'un qui a porté l'épée, de rester seul dans la crise terrible que nous traversons. Tous mes vœux les plus ardents accompagnent vous et votre armée.

Croyez à mes sentiments reconnaissants.

Signé : Fr. D'ORLÉANS.

Quelques jours après, le général en chef fut prévenu que l'on disait dans le Mans que le prince avait été arrêté et mis en prison. Voulant savoir d'où pouvait venir ce bruit, auquel il n'ajoutait aucune importance, il fit demander au Préfet s'il savait ce qu'il était devenu un colonel américain du nom de Lutherford, qui avait séjourné quelques jours dans la ville. Le Préfet, M. Lechevalier, répondit qu'il n'avait aucune connaissance de ce personnage.

Ce ne fut que plus tard, à Laval, que la lettre suivante du prince, publiée dans le *Times*, fut connue ce qui s'était passé. Nous croyons utile de la reproduire, pourachever le récit de cet épisode, qu'il était nécessaire de faire connaître dans tous ses détails pour couper court aux interprétations fausses et passionnées auxquelles il a donné lieu.

Prince de Joinville and M. Gambetta.

A monsieur l'éditeur du *Times*:

Monsieur, la publicité du *Times* est trop grande pour qu'il me soit possible de laisser accréder, sans rectification, le récit que vous donnez au journal de mon arrestation au Mans, et des circonstances qui l'ont amène.

Voilà les faits :

J'étais en France depuis le mois d'octobre. J'étais allé pour offrir de nouveau mes services

au gouvernement républicain, et lui indiquer ce que, avec son avow, je crovais pouvoir faire utilement pour la défense du pays. Il promettait de conserver le plus strict incognito, se contentant de servir comme volontaire, et repoussant toute autre idée que celle de se dévouer pour la France. Ces sentiments devaient trouver partout bon accueil; l'autorisation qu'il demandait lui fut accordée.

Toutefois, comme le général en chef voulait éviter au prince les désagréments d'une position mal définie, dans l'opinion publique toute équivoque, au gouvernement tout sujet de préoccupation, et pour lui-même une fausse interprétation de sa conduite, il fut convenu qu'une démarche officielle serait faite à Bordeaux pour demander la sanction de la délégation.

Le commandant Marois, qui partit le 23 décembre en mission auprès du ministre de la guerre, alors à Lyon, emporta la déposition ci-après, adressée à M. Gambetta :

Monsieur le ministre,

Le prince de Joinville est venu trouver hier le général Jamet, le priant de solliciter pour lui l'autorisation de suivre l'armée. Le général me l'a présenté ce matin.

Le prince est en France sous le nom de colonel Lutherford; il a assisté aux affaires du 15e corps en avant d'Orléans, a pris part au combat dans une des batteries de la marine, et n'a quitté la ville qu'avec le dernier de nos soldats.

Il demande à suivre mes opérations, promettant de conserver la plus grande réserve et de ne révéler à personne.

Ne voyant en lui qu'un soldat, qu'un homme de cœur aimant la France et mettant franchement de côté toute idée autre que celle de se dévouer pour elle, j'ai cru ne pouvoir lui refuser ce que le gouvernement de la République accorde à tous les Français.

Non devoir - et de venir en rendre compte et de prendre vos ordres.

Resté jusqu'à l'étranger à la politique, fermement décidé à continuer, tout entier à la tâche que le gouvernement m'a confiée, je tiens à ce que personne ne puisse se méprendre sur les sentiments qui m'ont guidé dans cette circonstance.

J'attends donc les instructions que vous me donnerez à ce sujet, et vous pouvez être assuré qu'en m'y conformant strictement.

Chenille, etc.

La réponse fut la suivante :

Lyon, 27 décembre 1870.

Mon cher général,

Votre lettre touchant la présence du prince de Joinville à votre armée est d'un honnête dévouement au service du gouvernement de la France, et je vous en remercie.

Vous me demandez, pour les suivre strictement, mes instructions sur ce grave sujet ; les voici :

Le prince, même sous un nom d'emprunt,

ne peut rester en France sous aucun prétexte. Il a commis une faute très-grave en pénétrant sur le territoire subtilement, et en se rendant aux armées, où il pourrait devenir pour la paix publique, si sa présence était révélée, un élément de désordre et dans le pays un brandon de guerre civile.

La question posée par la présence du prince n'est d'autraire pas nouvelle pour nous : elle s'est posée dès le lendemain de la révolution du 4 septembre, et le gouvernement de Paris fut unanime pour faire ramener à la frontière les imprudences qui l'avaient franchie. Dans une occasion plus récente, les intentions du gouvernement leur ont été signalées de nouveau. La conduite du prince de Joinville est donc tout à fait coupable. Comme républicain, comme membre du gouvernement, je dois faire respecter les lois ; dès demain, M. le colonel Lutherford sera condamné en lieu sûr.

Telles sont les instructions que je vous prie de faire exécuter.

Agreez, etc.

Signé : L. GAMBETTA.

Il est bien exact que le prince Napoléon ait demandé un congé de quelques jours pour ses fils le prince Victor; c'est M. le baron Brusset qui a fait une démarcation dans ce sens auprès du ministre de la guerre. Il a été impossible pour le ministre de soucrire à la demande du prince Napoléon; il n'est accordé, du reste, aucun congé aux volontaires d'un an, qui sont en ce moment dans la période des examens.

Le prince Napoléon

Paris, 11 février.

Il est bien exact que le prince Napoléon ait fait demander un congé de quelques jours pour ses fils le prince Victor; c'est M. le baron Brusset qui a fait une démarcation dans ce sens auprès du ministre de la guerre. Il a été impossible pour le ministre de soucrire à la demande du prince Napoléon; il n'est accordé, du reste, aucun congé aux volontaires d'un an, qui sont en ce moment dans la période des examens.

La tempête

Cherbourg, 11 février.

La tempête redouble d'intensité. Les navires de l'état ont dû amener bas leurs voiles.

Le baromètre continue à descendre.

Un bruit court que le sloop *Joséphine*, monté par cinq hommes d'équipage, aurait été perdu corps et biens.

ÉTRANGER

La conférence d'Angoulême.

Londres, 11 février.

Il a eu lieu la deuxième séance de la conférence.

Les membres de la conférence ont décidé de garder le secret sur leurs délibérations. Lord Gardner a surmonté insisté sur ce point.

La conférence a admis les représentants de la Serbie et de la Roumanie à prendre part à l'auditorium choisi que la Société de Géographie de Lille (Secteur de Roubaix) avait réuni dans le grand salon de la Mairie. Anecdotes, bons mots, traits de mœurs des amazones, incidents de voyage racontés avec un charme et un goût exquis, considérations philosophiques et politiques, tout cela s'est trouvé réuni dans cette séance.

La conférence n'a pas encore abordé les questions techniques.

La troisième séance aura lieu mardi.

Le prince Orloff

Berlin, 11 février.

Le prince Orloff, ambassadeur de Russie à Paris, en route pour regagner son poste, est arrivé hier à Berlin, où il compte rester plusieurs jours.

Le prince Orloff sera reçu aujourd'hui en audience par l'empereur Guillaume.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

Combinaisons ministérielles

Paris, 11 févr.

On lit dans la *Liberté* :

« Le réfuté définitif de M. Jules Ferry pour garder le secret des débats de la conférence.

Le prince est en France sous le nom de colonel Lutherford; il a assisté aux affaires du 15e corps en avant d'Orléans, a pris part au combat dans une des batteries de la marine, et n'a quitté la ville qu'avec le dernier de nos soldats.

Il demande à suivre mes opérations, promettant de conserver la plus grande réserve et de ne révéler à personne.

Le prince est en France sous le nom de colonel Lutherford; il a assisté aux affaires du 15e corps en avant d'Orléans, a pris part au combat dans une des batteries de la marine, et n'a quitté la ville qu'avec le dernier de nos soldats.

Il demande à suivre mes opérations, promettant de conserver la plus grande réserve et de ne révéler à personne.

Le prince est en France sous le nom de colonel Lutherford; il a assisté aux affaires du 15e corps en avant d'Orléans, a pris part au combat dans une des batteries de la marine, et n'a quitté la ville qu'avec le dernier de nos soldats.

Il demande à suivre mes opérations, promettant de conserver la plus grande réserve et de ne révéler à personne.

Le prince est en France sous le nom de colonel Lutherford; il a assisté aux affaires du 15e corps en avant d'Orléans, a pris part au combat dans une des batteries de la marine, et n'a quitté la ville qu'avec le dernier de nos soldats.

Il demande à suivre mes opérations, promettant de conserver la plus grande réserve et de ne révéler à personne.

Le prince est en France sous le nom de colonel Lutherford; il a assisté aux affaires du 15e corps en avant d'Orléans, a pris part au combat dans une des batteries de la marine, et n'a quitté la ville qu'avec le dernier de nos soldats.

Il demande à suivre mes opérations, promettant de conserver la plus grande réserve et de ne révéler à personne.

Le prince est en France sous le nom de colonel Lutherford; il a assisté aux affaires du 15e corps en avant d'Orléans, a pris part au combat dans une des batteries de la marine, et n'a quitté la ville qu'avec le dernier de nos soldats.

Il demande à suivre mes opérations, promettant de conserver la plus grande réserve et de ne révéler à personne.

Le prince est en France sous le nom de colonel Lutherford; il a assisté aux affaires du 15e corps en avant d'Orléans, a pris part au combat dans une des batteries de la marine, et n'a quitté la ville qu'avec le dernier de nos soldats.

Il demande à suivre mes opérations, promettant de conserver la plus grande réserve et de ne révéler à personne.

Le prince est en France sous le nom de colonel Lutherford; il a assisté aux affaires du 15e corps en avant d'Orléans, a pris part au combat dans une des batteries de la marine, et n'a quitté la ville qu'avec le dernier de nos soldats.

Il demande à suivre mes opérations, promettant de conserver la plus grande réserve et de ne révéler à personne.

Le prince est en France sous le nom de colonel Lutherford; il a assisté aux affaires du 15e corps en avant d'Orléans, a pris part au combat dans une des batteries de la marine, et n'a quitté la ville qu'avec le dernier de nos soldats.

Il demande à suivre mes opérations, promettant de conserver la plus grande réserve et de ne révéler à personne.

Le prince est en France sous le nom de colonel Lutherford; il a assisté aux affaires du 15e corps en avant d'Orléans, a pris part au combat dans une des batteries de la marine, et n'a quitté la ville qu'avec le dernier de nos soldats.

Il demande à suivre mes opérations, promettant de conserver la plus grande réserve et de ne révéler à personne.

Le prince est en France sous le nom de colonel Lutherford; il a assisté aux affaires du 15e corps en avant d'Orléans, a pris part au combat dans une des batteries de la marine, et n'a quitté la ville qu'avec le dernier de nos soldats.

Il demande à suivre mes opérations, promettant de conserver la plus grande réserve et de ne révéler à personne.